



CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2017

COMPTE RENDU

L'an deux mil dix-sept, le QUINZE JUIN à vingt heures trente, les membres du CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur LUBIAS, Maire.

PRÉSENTS : Mmes et MM. LUBIAS, MORGANT, JEUSSET, LEPETIT, NOTREAMI, CHARDON, MIRGAINE, TREBOUET, PAQUIER, CHAUVEAU, DELAUAUD, FROGER, KASTRIOTTIS, LASSAY, QUILLEVERE, LUTELLIER, CORNU, GUERCHET, ROUANET, DESNOT, LEDUC, COLLET

ABSENTS EXCUSÉS : M. FERRE (pouvoir à M.LEPETIT), Mme TURBAN (pouvoir à Mme MORGANT) Mme GENTEL (pouvoir Mme COLLET), Mme BESSEAU (pouvoir à Mme DESNOT)

ABSENT : M. LEROYER

SECRETAIRE : M. CORNU.

I - RENOUELEMENT DU PEDT

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le projet de délibération suivant :

« La Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Sarthe nous informe que le PEDT doit être renouvelé pour permettre la signature d'une nouvelle convention pour la rentrée de septembre 2017.

La convention relative à la mise en place du Projet Educatif Territorial (PEDT) arrive à son terme le 31 août 2017.

Le PEDT formalise une démarche permettant aux communes volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité.

Le nouveau projet a été complété en s'appuyant sur la partie évaluation réalisée début 2017 et en le complétant des objectifs suivants :

- Renforcer les liens entre les temps scolaires et les temps d'activité périscolaires
- Etendre le périmètre du PEDT à l'ensemble du périscolaire
- Renforcer les compétences des animateurs par une offre de formation de proximité
- Définir les modalités d'accompagnement par la Communauté de communes du nouveau PEDT

La collectivité souhaite poursuivre cet engagement et continuer à bénéficier du fonds de soutien pour l'accompagnement dans la mise en place et le développement d'activités périscolaires diversifiées au bénéfice des enfants scolarisés.

Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident :

- de valider le Projet Educatif Territorial tel que présenté,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention,
- de mandater M. le Maire à exécuter l'ensemble des démarches administratives et financières liées à ce dossier. »

(Voir projet de PEDT ci-joint)

Madame MORGANT procède à un rappel des axes du 1^{er} PEDT et présente les questions posées par Madame TURBAN à propos de ce point de l'ordre du jour. Elle rappelle que le PEDT relève de la compétence communale.

Les référents des TAP, comme les élus, insistent sur la nécessaire proximité du service auprès des enfants et des parents.

L'extension à l'ensemble du secteur périscolaire entrainerait une multiplication des intervenants avec des problèmes de gestion et de responsabilité.

Madame MORGANT demande si le projet de PEDT proposé par la Communauté de communes est retenu en l'état ou bien uniquement avec les 3 premiers axes.

Monsieur le Maire est favorable à ne pas retenir le 4^{ème} axe.

Monsieur ROUANET estime qu'il est inutile de laisser travailler les services sur l'hypothèse du service commun alors que le conseil municipal s'est prononcé contre cette hypothèse.

Madame MORGANT : il semble difficile de mettre cela en place en dehors d'une mutualisation préalable des services fonctionnels.

Monsieur ROUANET : le service fonctionne très bien en l'état, pourquoi y changer quoi que ce soit ?

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le projet de PEDT en excluant le 4^{ème} axe.

II - AVANCEMENTS DE GRADES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération décidant les avancements de grades suivants suite aux tableaux d'avancements établis par les Commissions administratives paritaires et après avis du Comité technique :

Au 1^{er} juillet 2017 :

- Création de trois postes d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe avec suppression concomitante de trois postes d'adjoints techniques de 2^{ème} classe.
- Création d'un grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe avec suppression concomitante d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe

Au 1^{er} décembre 2017 :

- Création de trois postes d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe avec suppression concomitante de trois postes d'adjoints techniques de 2^{ème} classe.
- Création d'un grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe avec suppression concomitante d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe

III - CONCLUSION D'UN AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT CONCLUE AVEC SARTHE HABITAT ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR LE PROGRAMME DE LOGEMENTS DU PARC DE LA MAISON DE RETRAITE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération autorisant le maire à signer un avenant à la convention conclue avec Sarthe Habitat et la Communauté de communes du sud-est du Pays Manceau pour le programme de logements du parc de la Maison de retraite.

L'avenant précise les modalités de participation financière. (Voir document joint)

IV - DÉTERMINATION D'UN TARIF POUR LA MISE A DISPOSITION DE LA SALLE D'ARTS PLASTIQUES POUR LE CENTRE DE LOISIRS D'ÉTÉ

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération fixant un tarif de 450 € pour la mise à disposition de la salle d'arts plastiques au profit de la Communauté de Communes pour les mois de juillet et août pour les activités du centre de loisirs.

V - LOCATION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération autorisant le Maire à signer avec Monsieur MOREEL Sébastien une convention pour la mise à disposition du terrain précédemment occupé par Monsieur JEAUNEAU (parcelles D 315 et D 318) pour une période de 1 an renouvelable à effet du 1^{er} janvier 2017 et fixant le tarif à 60 € par an.

VI - RAPPORTS D'ACTIVITÉS EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération attestant qu'il a pris connaissance des rapports d'activités des services d'eau et d'assainissement. (Voir documents joints)

VII - RECONDUCTION DE L'ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DES DENRÉES ALIMENTAIRES DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire l'adhésion au groupement de commandes des denrées pour le Restaurant scolaire.

Il est rappelé à l'assemblée que les communes de Brette-les-Pins, Challes, Changé et Parigné-l'Évêque ont conclu en 2016 une convention de groupement de commandes pour l'achat de denrées alimentaires pour la restauration scolaire.

Dans le cadre de l'exécution des marchés conclus (13 lots), il apparaît nécessaire d'entériner certaines modifications à la convention initiale via un avenant ayant pour objet :

- De préciser que les décisions en matière de reconduction et de résiliation des marchés sont de la compétence exclusive des membres pour les marchés qui les concernent (article 2 de la convention).
- De prévoir que dans le cadre de la passation de nouveaux marchés suite à des décisions de non reconduction, la convention s'appliquera à la passation et à l'exécution de ces nouveaux marchés. Dans le cadre de marchés passés selon une procédure adaptée, l'attribution relève de la compétence du coordonnateur (Commune de Changé) après avis de la Commission d'Appel d'Offres du groupement.
- De modifier l'article 6 de la convention relatif au retrait du groupement afin de permettre à tout membre de se retirer du groupement en cours d'exécution des marchés. Ce retrait est effectif dès la notification de la décision de l'organe délibérant de la commune concernée au coordinateur du groupement qui en informe les autres membres.

Les lots 3 et 6 ne seront pas reconduits au-delà du 26 septembre 2017 pour le lot n°3 et au-delà du 18 octobre 2017 pour le lot n° 6.

VIII - ACQUISITION D'UNE CHAISE ADAPTÉE POUR UN ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP

L'école Guillaume Apollinaire va accueillir à la rentrée scolaire un enfant en situation de handicap pour lequel l'emploi d'un siège adapté est nécessaire. La commune de Laigné en Belin en vend un au prix de 600 €. Le Conseil Municipal à l'unanimité prend une délibération décidant cette acquisition.

IX - TRANSFERT DE CRÉDITS DU COMPTE DÉPENSES IMPRÉVUES

Le Conseil Municipal est invité à procéder aux virements de crédits suivants :

1° Pour construction d'un terrain d'évolution de football pour les poussins :

- D 020-01 : - 14 500 €
- D 2113 -0205-412 : + 11 000 €
- D 2188-0205-412 : + 3 500 €

Proposition adoptée par 24 voix pour et 2 abstentions.

2° Mise en place d'un dispositif de contrôle internet (Hadopi et Vigipirate) au Foyer Loisirs :

- D 020-01 : - 1 500 €
- D 21318-0214-314 : + 1 500 €

Monsieur DELAUAUD s'interroge sur la nécessité du WIFI au Foyer Loisirs.

Proposition adoptée à l'unanimité.

X - DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET ASSAINISSEMENT

Afin de permettre l'engagement des études complémentaires sur la station d'épuration, suite à l'étude de diagnostic, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend la décision modificative suivante :

- D 2013 : + 10 000 €
- D 2315 : - 10 000 €

XI - CONVENTION AVEC LA MANCELLE D'HABITATION

Il ne sera pas procédé à un vote ce soir sur cette question mais le 20 juillet lors d'une séance spéciale.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet établi par la Mancelle d'Habitation.

XII - DÉCISIONS PRISES SUR DÉLÉGATION

2 mai : Bâtiment rue de Châteauroux modification n° 2 lot n° 12 : R-ELEC	366.53 € TTC
17 mai : Bâtiment rue de Châteauroux modification n° 1 lot n° 5 : DABIN	780.00 € TTC
23 mai : Bâtiment rue de Châteauroux modification n° 1 lot n° 11 : DESSAIGNE	330.36 € TTC
6 juin : Réalisation d'un mur d'escalade au Gymnase : ECI SPORTS	69 858.90 € TTC
6 juin : Couverture logements communaux rue des Ecoles : Ets DURR	30 350.72 € TTC
7 juin : Amélioration installations thermiques du Gymnase : Ets C.S.S	74 942.46 € TTC
<i>(annule et remplace la décision n° 2016-32)</i>	
7 juin : Amélioration installations thermiques du Gymnase modif n° 1 : Ets C.S.S.	7 938.00 € TTC

QUESTIONS DIVERSES

- Madame MORGANT transmet deux questions de Madame TURBAN au sujet de la fermeture d'ALDI et de la charte de l'affichage.
 - ALDI ferme ce samedi 17 juin. Rien ne le remplace à ce jour. Cette fermeture est due au fait qu'un ALDI de taille supérieure va ouvrir sur le Mans.
 - Pour ce qui concerne la charte de l'affichage elle sera examinée par le Conseil en juillet.

Madame DESNOT rappelle qu'il était prévu que l'affichage soit réservé aux associations de la Communauté de communes.

Monsieur GUERCHET : ce sera mentionné dans la charte.

Madame TREBOUET évoque la grande banderole mise en place par l'UCIAP qui masque le panneau.

Madame MIRGAINE en parlera à l'UCIAP et précise que la charte sera prochainement présentée aux associations.

- Madame MIRGAINE présente les animations de la Fête de la musique le 24 juin.

- Madame MORGANT rappelle la Fête des écoles le 25 juin et la soirée TAP le 30 juin.

- Monsieur le Maire présente le projet d'atelier participatif mis en place avec la CCI sur l'aménagement du bourg le 4 juillet prochain.

- Monsieur le Maire informe le conseil de certaines manifestations au mois de septembre :
 - 8 septembre : Accueil des nouveaux parignéens
 - 9 septembre : Congrès des pompiers
 - 10 septembre : Rando communautaire et Forum des associations.

- Madame PAQUIER demande à ce que les pots en plastique du cimetière soient retirés par ceux qui les déposent.

Séance levée à 21 heures 45.

Le Maire,



Guy LUBIAS.



